

GÉRER LES PARAMÈTRES D'INSCRIPTIONS

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les actions à entreprendre, idéalement avant le début de la session, pour vérifier les paramètres d'inscriptions.

Les différents onglets présentés dans ce mémo se trouvent tous dans le menu **Inscription > Inscrire > Paramètres d'inscriptions**

Les onglets à vérifier sont :

- Catégories
- Qualifications et enseignements
- Division de Classe
- Statuts
- Habilitations CCF (uniquement BCP)

Catégories

Dans cet onglet (non présent pour le domaine CL), je peux consulter les catégories de candidats gérées dans mon établissement.

EA

Code	Libellé
110	SCOLAIRE

BCP

Code	Libellé
132	SCOLAIRE BACPRO 3 ANS
230	ENSEIG.A DISTANCE SCOLAIRE
240	ENSEIG.A DISTANCE APPRENTI
250	ENSEIG.A DISTANCE FOR.CONTINUE
320	FOR.MAT. CONTINUE
411	APPRENTI BACPRO 2 ANS
412	APPRENTI BACPRO 3 ANS

CFG

DNB

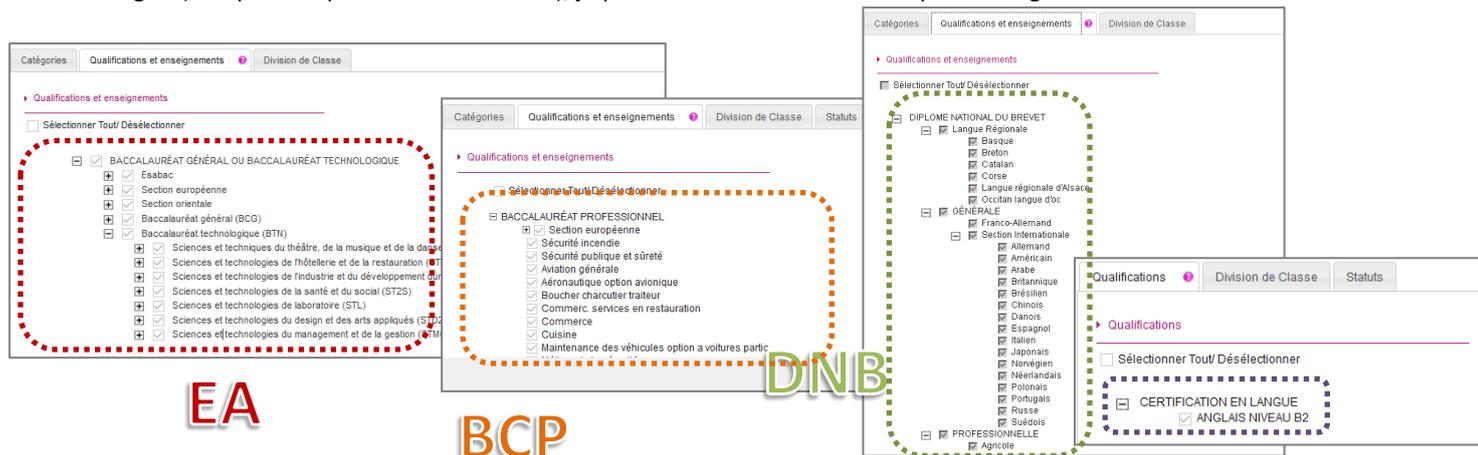
Code	Libellé
112	SCOLAIRE
220	CNED SCOLAIRE
520	INDIVIDUEL

La colonne de gauche indique les catégories possibles pour mon domaine.

La colonne de droite indique les catégories qui pourront être gérées dans mon établissement cette session

Qualifications et enseignements

Dans cet onglet (non présent pour le domaine CFG), je peux consulter les séries ou spécialités gérées dans mon établissement.

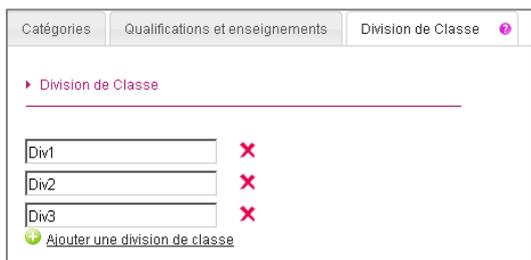


En tant qu'établissement, je n'ai pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, je peux consulter et peux contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.

Division de classe

L'import des candidatures via les fichiers BEE crée automatiquement les divisions de classe manquantes. Néanmoins, je peux ajouter manuellement une division de classe manquante.

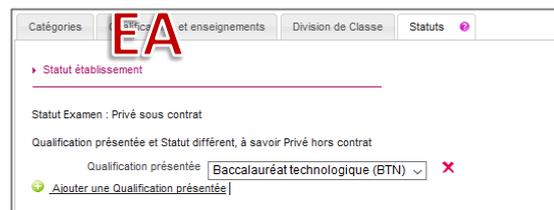


Je peux également renommer/supprimer une division de classe si aucun candidat n'y est rattaché.

Statuts

Cet onglet n'est visible qu'aux EA et au BCP pour les établissements privés (statut « privé sous contrat » ou « privé hors contrat »).

Il permet de consulter la liste des qualifications (séries ou spécialités) qui ont un statut différent de l'établissement. C'est ce statut qui est pris en compte lors de l'inscription des candidats.



Habilitations CCF (spécifique BCP)

Cet onglet, spécifique au BCP, n'est visible que :

- pour les établissements « Public E.N » autorisant la catégorie de candidats 320 (formation continue)
- et les établissements « Public E.N » ou « Privé sous-contrat ou homologué E.N » ou « Privé hors contrat ou non homologué E.N » autorisant les catégories de candidats : 411 (apprentis bacpro 2ans), 412 (apprentis bacpro 3 ans) et 413 (apprentis bacpro 1 an).

Il permet de consulter les spécialités habilitées au CCF.

